

Amiens, le 10 novembre 2021

**Dossier suivi par :**  
Laurence Bouin  
[laurence.bouin@ac-amiens.fr](mailto:laurence.bouin@ac-amiens.fr)  
03 22 71 25 79

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Somme  
à

Mesdames et messieurs les cheffes et chefs  
d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs les  
directrices et directeurs d'école (s/c de  
mesdames et messieurs les inspectrices et  
inspecteurs de circonscription)

A la suite de l'intervention du président de la République et dans un souci de prévention, les mesures de protection contre l'épidémie du SARS-CoV-2 sont renforcées dans l'ensemble des écoles et établissements du pays. Il convient donc d'appliquer le niveau 2 du protocole sanitaire à compter du lundi 15 novembre 2021.

Le port du masque est obligatoire en intérieur pour tous les élèves des écoles élémentaires. A l'extérieur, c'est le droit commun qui s'applique.

Les règles relatives au port de masque par les adultes ainsi que le protocole tracing restent inchangés.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles de ces changements. Un temps d'adaptation sera bien entendu toléré en début de semaine de rentrée.

A toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe, pour rappel, le cadre de fonctionnement du protocole sanitaire pour cette année scolaire, ainsi que le lien vers la foire aux questions ministérielles :

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Le service de promotion en faveur de la santé des élèves reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez le joindre au numéro 03 22 71 25 37



Gilles Neuviale